

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



N° CP 42/6707
Séance du 13 JUL 2007
Ludovic LIONS

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I-4è/04 du 15 décembre 2006 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Conseil Général n° 99/IV - 407/I du 19 novembre 1999 relatif à la politique départementale de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions d'aide à l'acquisition foncière pour la réalisation de logements aidés, telles que présentées dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 253.000,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H021, chapitre 204, natures 2042 et 20416, fonction 72.

Adopté :

.....: Voix contre

.....: Abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER